

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 février 2022

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2022, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 9	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jean-Claude DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER
<u>Votants :</u> 12	Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN
	<u>Représentés :</u> Camille LECAT (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN), Céline MATHIEU (représenté par Daniel MATHIEU)
	<u>Excusés :</u> Olivier CHARTON, Siméon LEFEBVRE
	<u>Absents :</u> Adrien RICARD
	<u>Secrétaire de séance :</u> César VERDIER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 à l'unanimité.

➤ **Bail commercial local de l'Ayrolle**

Les travaux de réhabilitation du local communal de l'Ayrolle sont en cours de finalisation. Le porteur de projets, Sébastien COGLIANDRO, souhaiterait débiter son activité de vente de pizzas à emporter courant avril 2022.

Sébastien COGLIANDRO, présent dans le public, est invité par le Maire à prendre la parole pour se présenter. Il expose son parcours et son projet d'installation. Il compte ouvrir sa pizzeria trois jours par semaine toute l'année.

Le projet de bail commercial qui a été préparé est présenté aux élus. Il est proposé aux élus de délibérer afin de donner délégation au Maire pour signer ce bail commercial concernant la mise à disposition du local de l'Ayrolle d'une superficie de 28 m² à M. COGLIANDRO pour une durée de neuf ans. Le loyer mensuel s'élèverait à 90 €.

Les élus votent à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le bail commercial présenté.

Une inauguration de la pizzeria sera organisée par la suite, en présence des partenaires ayant aidé financièrement à la rénovation du local communal (Etat et Région).

➤ **Vote des comptes administratifs 2021 (budgets commune, AEP et caisse des écoles)**

Il est proposé aux élus de délibérer pour voter les comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles. Les comptes de

gestion définitifs ne sont pas encore parvenus à la commune mais ils seront conformes aux comptes administratifs présentés, comme cela a été confirmé par la Trésorerie.

Concernant le budget principal de la commune, la clôture de l'exercice permet de réaliser un excédent de fonctionnement de 105 180 €, grâce à des économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et à des recettes exceptionnelles (prime d'ouverture de l'agence postale communale notamment). Le budget d'investissement se clôture avec un déficit de fonctionnement de 82 797 €. Il est précisé que le déficit reporté de l'année 2020 s'élevait à 111 729 €. La commune résorbe donc petit à petit son déficit reporté grâce à une gestion rigoureuse des dépenses réalisées avec Hervé PELLECUER, conseiller municipal délégué aux finances.

Compte Administratif commune 2021 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	111 729.85			15 371.00	111 729.85	15 371.00
Opérations exercice	218 702.20	247 634.25	421 240.73	511 049.81	639 942.93	758 684.06
Total	330 432.05	247 634.25	421 240.73	526 420.81	751 672.78	774 055.06
Résultat de clôture	82 797.80			105 180.08		22 382.28
Restes à réaliser						
Total cumulé	82 797.80			105 180.08		22 382.28
Résultat définitif	82 797.80			105 180.08		22 382.28

Concernant le budget de la caisse des écoles, l'exercice est clôturé avec 76 941 € de dépenses de fonctionnement et 78 480 € de recettes de fonctionnement, sachant que le budget est financé principalement via un virement du budget principal vers la caisse des écoles à hauteur de 55 000 €. Les dépenses de personnel sont un poste important (4 agents travaillent à l'école : 1 ATSEM, 2 cantiniers, 1 agent en charge de la garderie périscolaire).

Compte Administratif caisse des écoles 2021 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.75		5 807.98		5 809.73
Opérations exercice			76 941.05	78 480.43	76 941.05	78 480.43
Total		1.75	76 941.05	84 288.41	76 941.05	84 290.16
Résultat de clôture		1.75		7 347.36		7 349.11
Restes à réaliser						
Total cumulé		1.75		7 347.36		7 349.11
Résultat définitif		1.75		7 347.36		7 349.11

Concernant le budget AEP, le budget de fonctionnement s'élève à environ 35 000 €. Le budget d'investissement est clôturé avec 26 125 € de dépenses pour cet exercice et 15 251 € de recettes, sachant que suite à un emprunt souscrit pour la régularisation des captages, la commune dispose d'un important excédent reporté en investissement. Le budget investissement

sera donc clôturé avec un excédent de 39 127 €. Le gros projet à mener en 2022/2023 sera de faire les travaux de régularisation des captages de Saint Frézal de Ventalon, sachant que les subventions obtenues du Département doivent être demandées avant la fin d'année 2023.

Compte Administratif AEP 2021 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 001.27		2 743.02		52 744.29
Opérations exercice	26 125.09	15 251.00	32 757.92	37 861.87	58 883.01	53 112.87
Total	26 125.09	65 252.27	32 757.92	40 604.89	58 883.01	105 857.16
Résultat de clôture		39 127.18		7 846.97		46 974.15
Restes à réaliser						
Total cumulé		39 127.18		7 846.97		46 974.15
Résultat définitif		39 127.18		7 846.97		46 974.15

Les élus votent à l'unanimité pour les comptes administratifs présentés pour le budget principal de la commune, le budget AEP et le budget caisse des écoles, sachant que le Maire ne participe pas au vote.

➤ Contrat territorial 2022-2025

Les contrats territoriaux 2022-2025 entre le Département et les collectivités sont en cours de finalisation. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025. Afin de rédiger ce contrat, la commune doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond. La commune a déposé auprès du Département une liste de projets d'investissement envisagés pour les années à venir.

Des demandes de subvention pour des projets supplémentaires (inférieurs à 50 000 € HT) pourront être présentés chaque année au Département dans le cadre du FRAT (fonds de réserve d'appui aux territoires).

Les élus doivent délibérer pour demander d'inscrire ces projets dans le contrat territorial du Département de la Lozère.

Nom du projet	Montant des Travaux estimatifs HT
Aménagement de l'agglomération de l'Espinas	40 000 €
Aménagement du camping permanent de 6 emplacements et de 20 personnes de Lézinier	150 000 €
Création du logement-relais de l'Ayrolle	35 000 €
Assainissement collectif de l'Espinas	60 667 €
Assainissement collectif de Lézinier	60 000 €
Création de 2 DECI (1 commune déléguée de St Frézal, 1 commune déléguée de St Andéol)	38 800 €

Programme de voirie	160 000 €
Réhabilitation de 11 appartements communaux	15 000 €
Rénovation du city-stade de l'Ayrolle	40 000 €

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée.

➤ **Acquisition parcelles Vimbouches**

Quatre parcelles situées à Vimbouches ont été mises en vente par la SAFER pour une superficie totale de 80 a 70 ca. L'acquisition de ces parcelles présentent un intérêt pour la commune dans le cadre de l'animation foncière menée par la mairie sur ce secteur suite à l'incorporation des biens vacants et sans maître, et dans la perspective de la création d'une association foncière agricole. Ces parcelles permettraient à la commune de procéder à des échanges ou à des regroupements de parcelles.

Le montant d'acquisition de ces quatre parcelles s'élève à 500 € auxquels s'ajouteront 300 € de frais SAFER et les frais notariés. Il est proposé aux élus de délibérer pour acquérir ces parcelles. Les élus votent à l'unanimité pour l'acquisition de ces parcelles aux conditions présentées.

➤ **Délibération motivée camping de Lézinier**

Il est proposé aux élus de prendre une délibération motivée pour demander une dérogation au principe de continuité de l'urbanisation afin de pouvoir créer un camping permanent de 6 emplacements et 20 personnes à Lézinier. Ce camping permettra de répondre à la forte demande d'habitats légers sur la commune. La demande de dérogation sera soumise à la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). Une fois que la commune aura obtenu l'autorisation d'urbanisme et que les élus auront la certitude que le projet est réalisable, il est convenu de la nécessité de lancer une concertation avec les habitants du hameau et les personnes intéressées, pour prendre en considération leurs besoins. Une charte du vivre ensemble sera élaborée pour les occupants du camping afin de prévenir des problèmes de voisinage.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération présentée.

➤ **Délibération passage en agglomération de l'Espinas et de la Destourbe**

Il est proposé aux élus de délibérer concernant la modification de classement du hameau de l'Espinas et de la Destourbe et le passage en agglomération de l'Espinas et de la Destourbe. Un arrêté municipal actant le passage en agglomération devra ensuite être pris. Il fixera les limites exactes de l'agglomération. Cela devra permettre de donner plus de liberté en terme de limitation de vitesse et en terme d'affichage et de signalétique.

Des aménagements routiers temporaires sont prévus pour cet été. Puis une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement définitifs.

Les élus votent à l'unanimité pour le passage en agglomération de l'Espinas et de la Destourbe.

➤ **Biens vacants et sans maître**

Loïc JEANJEAN présente le sujet qui a bien avancé suite à la réunion organisée avec la SAFER le 07 février 2022. Une partie des biens réputés vacants et sans maître ont été incorporés au patrimoine communal. Il est à noter que la procédure d'incorporation des biens relevant de la « loi d'avenir pour l'agriculture » est encore en cours.

Les objectifs communaux sont multiples : résoudre un certain nombre d'incohérences foncières avec un très grand morcellement actuel des propriétés, en permettant des regroupements fonciers ; permettre à certains habitants d'acquérir les biens vacants et sans maître ; permettre la création d'une association foncière agricole sur le territoire communal. Les parcelles concernées se situent à Vimbouches.

Pour les biens intégrés au patrimoine communal, il est proposé de mettre en vente certaines parcelles, ou de procéder à des échanges de parcelles avec des propriétaires ou habitants qui seraient intéressés. Cela concerne donc dans un premier temps des parcelles de Vimbouches et de Cessenades.

Les élus valident le principe de la mise en vente / échanges des parcelles présentées et incorporées suite à la procédure des biens vacants et sans maître.

➤ **Convention avec les ABPS**

Le prochain stage d'initiation à la pierre sèche organisé par l'association ABPS aura lieu en avril 2022.

Il est proposé aux élus de délibérer pour signer une convention avec l'association ABPS au sujet de cette formation : la commune prendrait en charge le coût des pierres, de l'installation du chantier et des repas des stagiaires, et en contrepartie un ouvrage en pierres sèches sera réalisé sur le territoire communal pendant la durée du stage. Les élus débattent du lieu à retenir pour la réalisation de cet ouvrage. Il s'agirait de l'Espinas.

Les élus votent à l'unanimité pour la signature de cette convention avec l'association ABPS.

➤ **Convention d'application de la charte du Parc national des Cévennes**

Le bilan de la convention d'application de la charte 2017-2020 est présenté aux élus.

Il faudra que les élus délibèrent pour signer avec le Parc national des Cévennes la convention d'application de la charte du PNC pour les années 2022-2028 en fonction des axes de travail qui ont été envisagés. Le sujet sera voté lors d'une prochaine séance du conseil municipal car compte tenu de l'horaire tardif, les élus conviennent que ce sujet ne pourra pas être abordé en détail lors de la présente séance.

➤ **Subvention 2022 à l'ASA DFCI**

L'association ASA DFCI a fait parvenir à la commune le bilan des travaux réalisés en 2021 et une demande de subvention pour l'année 2022. Cette demande s'élève à 9 315 €. Il est proposé aux élus de délibérer pour l'attribution de cette subvention 2022 et éviter ainsi à l'association des problèmes de trésorerie. Un bilan des activités 2021 de l'ASA DFCI est présenté, avec notamment l'ouverture d'un second chantier en Vallée Française et la signature d'un partenariat avec ENEDIS. Le volet accompagnement social des agents de l'ASA DFCI est aussi présenté. Les élus votent pour l'attribution de la subvention à l'unanimité, sachant que Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT se retirent du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait le point sur les difficultés du chantier de la fibre optique. Le Maire a contacté le Département pour avoir des explications quant au retard pris par ce chantier crucial pour la commune.

➤ **Questions diverses**

- **Terrain de sport de l'Ayrolle**

Martin WATERKEYN présente le projet. L'Etat lance le programme « 5000 terrains de sport d'ici 2024 » visant à permettre aux collectivités et aux associations sportives de construire ou rénover des installations sportives. La commune souhaite déposer un projet en vue de rénover le citystade de l'Ayrolle. Des demandes de devis sont en cours. Le projet consisterait en la rénovation du terrain multisports et en la création d'un espace de fitness extérieur et de street workout. Il faudra que le city stade soit animé par des acteurs locaux (école, associations...). Le projet détaillé sera soumis au vote des élus lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- **Pass vaccinal**

Frédéric CEBRON fait état de la demande d'une habitante qui souhaite que la commune s'oppose au pass vaccinal mis en place par l'Etat. Certains élus estiment que ce n'est pas le rôle de la mairie d'intervenir dans ce débat national. Chacun peut avoir son avis personnel sur la question. Une réponse sera faite à cette habitante en lui précisant que les élus sont soucieux des libertés individuelles mais que chaque élu a ses compétences et que ce sujet relève de nos élus nationaux (député, sénatrice).

- **Ruine de Poussiels**

Il est évoqué la possibilité de mettre en vente la ruine communale de Poussiels, afin de donner une seconde vie à cet endroit que la commune n'a pas les moyens financiers de rénover.

- **Ruine de Sambuget**

Martin WATERKEYN explique que la magnanerie de Sambuget, qui est à la vente, va être proposée dans une seconde agence immobilière.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 20.